

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
Domaine de la prestation : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles
Objet de la prestation : Attestation d'enlèvement des produits agricoles bénéficiant des avantages fiscaux

CONDITIONS D'OBTENTION

- Prestataires des services agricoles

PIECES A FOURNIR

- Une demande de bénéfice d'avantages fiscaux
 - Une facture définitive selon le quota attribué à l'intéressé
 - Un rapport détaillé concernant le cadre dans lequel se classe l'opération d'importation des produits agricoles stratégiques

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt du dossier - Etude du dossier et élaboration de l'attestation - Délivrance de l'attestation	Le demandeur Le service de contrôle de la qualité des intrants agricoles Le service de contrôle de la qualité des intrants agricoles	2 jours

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le bureau d'ordre de la direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles
ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le bureau d'ordre de la direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles
ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

2 jours à partir de la date de dépôt du dossier

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret d'application de la loi des finances pour l'année en cours, fixant la liste des produits agricoles bénéficiant des privilèges fiscaux à l'importation